

Conseil de la Métropole du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024-2149

Réseau de Chaleur Urbain Sud-Ouest

Intervention de Myriam FONTAINE

Conseillère métropolitaine Plateau-Nord

(Seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président, chers collègues,

Ce rapport sur le réseau de chauffage urbain, présente 3 caractéristiques qui vont guider notre réflexion.

- C'est un rapport complexe par sa technicité et par la procédure juridique et administrative.
- C'est un rapport qui a un enjeu financier majeur tant, pour notre collectivité que pour les habitants qui seront facturés.
- C'est un rapport qui est présenté aujourd'hui sur fond de polémique qui attente à la sérénité des débats.

D'abord, face à la complexité de ce rapport, nous vous avons demandé de reporter le vote de la délibération. Vous avez refusé et nous le regrettons vivement car aujourd'hui nous ne sommes pas à même de porter un avis éclairé sur le choix du prestataire.

Pourtant, pour ma part, j'ai participé à deux réunions de la commission permanente de délégation de service public (CPDSP), ce qui m'a permis d'avoir accès aux documents sur les candidatures et de voter pour la recevabilité des deux candidats, puis sur les premières offres et de voter pour entrer en négociation avec les deux candidats. Notre rôle s'est alors arrêté et nous n'avons pas eu accès aux offres successives présentées par les candidats ni aux éléments de négociations.

Pour étudier ce dossier nous avons dû attendre de recevoir le rapport final qui a été envoyé avec la convocation de ce conseil. Toutefois, ce rapport n'était pas complet car il ne contenait pas les éléments comparatifs entre les deux offres. Nous avons bien entendu que, conformément à la réglementation sur les DSP, l'offre non retenue n'a pas à faire l'objet d'une diffusion, ceci afin de protéger la confidentialité des données de l'entreprise qui pourraient être utilisées par des concurrents.

Il a donc fallu attendre la réunion de la commission proximité et environnement qui s'est réunie mercredi 24 janvier à 14h00, soit 4 jours francs avant notre conseil. Durant la commission, le

débat sur ce rapport a duré moins de 1h30, les participants étant contraints par l'heure du fait que d'autres dossiers devaient être examinées.

Vous attendez de nous, de nous faire une conviction en 4 jours de temps et 1h30 d'échanges sur ce rapport qui a été travaillé pendant 2 ans par une équipe de plusieurs agents, un assistant à maîtrise d'ouvrage et des conseils juridiques !

Soit, vous pensez que nous avons des supers pouvoirs.

Soit vous ne souhaitez pas nous laisser le temps utile à une véritable analyse de ce rapport.

A l'évidence c'est la deuxième option car lorsque l'on vous demande du temps pour le travailler, vous refusez et qu'en plus vous avez déclaré à la presse qu'à la Métropole vous avez l'habitude des ânes au Conseil, à cet égard je vous invite à mieux choisir votre entourage.

Monsieur le Président, comment interpréter votre attitude ? Vous auriez pu, pour un rapport qui a de tels enjeux, demander une réunion spécifique d'information de la CPDSP, ou de la commission thématique permanente. Rien de cela. Et quand on vous le suggère vous refusez. Vous créez de la suspicion là où même une polémique ne l'avait pas créée.

Le deuxième point concerne l'offre financière retenue. Les offres finales des deux candidats ont été analysées et notées suivant les critères pondérés annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (APCC)

- candidat A : CORIANCE,

- candidat B : IDEX TERRITOIRES.

L'offre de CORIANCE est arrivée 1ère avec une note de 81,6 / 100 points. Selon l'analyse, l'offre de ce candidat est très satisfaisante sur l'ensemble des critères et présente les points forts suivants : un tarif de la chaleur compétitif pour les usagers et relativement stable par rapport aux cours de l'électricité et du gaz, ainsi que des droits de raccordements optimisés.

Dans le tableau final, sur le critère dit : « conditions financières proposées, risques supportés et garanties apportées » qui compte pour 30% de la note finale, CORIANCE a la note de 16,5 quand IDEX a la note de 16.

Le problème avec cette analyse est que lorsque l'on étudie la facture « logement type », CORIANCE est plus cher que IDEX :

- CORIANCE : 1087€/an

- IDEX : 1 033€/an

Ce sont les éléments qui ont été présentés en commission mercredi dernier.

Comment alors comprendre que CORIANCE a une meilleure note ?

Ce montant de facture-type a été calculé en date de valeur au 1er janvier 2023. Nous savons tous que cette facture type évolue selon deux termes qui servent de base de calcul : le R1

pour la consommation et le R2 pour la puissance. Et cela amène à des évolutions mensuelles qui sont différentes entre les candidats puisque ce sont eux qui proposent les formules d'indexation. Or les deux candidats ont fait deux propositions vraiment différentes, l'un à prix variable, l'autre à prix fixe.

A ce stade, il apparaît comme incongru que celui qui se base sur un prix variable, touchant le cours de l'énergie, se voit attribuer dans ses points forts « une relative stabilité des prix ». On a l'impression que vous n'avez pas vécu avec nous, les deux dernières années de volatilité des prix de l'énergie.

Sur cette base, les services de la Métropole ont calculé le coût référence au 1er juin 2023. Il apparaîtrait alors que le prix CORIANCE serait moins élevé à cette date. Sauf que d'une part ces chiffres ne nous ont pas été présentés et que d'autre part, le règlement de la consultation, je le rappelle, a fixé la valeur de référence au 1er janvier 2023. Donc cela ne peut pas entrer en ligne de compte pour la note finale.

Donc comment et pourquoi sur cette note, CORIANCE est en tête ? D'autant que dans l'analyse on peut lire que sur le R1, CORIANCE a refusé l'indice INSEE proposé par la Métropole pour adopter une formule paramétrique et que cette substitution est jugée, je cite « acceptable » « sans être pleinement satisfaisante ».

De plus, le candidat ajoute au cahier des charges de la Métropole, un droit de révision des prix lié à la disparition d'un indice, ainsi que la suppression ou la modification du dispositif d'achat dit « ARENH » qui est intégré à la formule paramétrique de calcul de l'évolution de son prix R1. Comme le remarque le rapport, cela a pour effet de limiter fortement son risque et par voie de conséquence à le reporter sur le consommateur. Chacun comprend que sur un marché de 350 millions d'euros, une différence de quelques centimes par facture peut engendrer des impacts de plusieurs millions sur une durée de 25 ans.

Si on ajoute dans son offre, que le chiffre d'affaire de CORIANCE dépend à 35% des consommations R1, nos doutes sont amplifiés.

Aucun des éléments apportés en commission n'a pu expliquer sur cette base et face à ces éléments, comment un prix inférieur peut avoir *in fine* une note supérieure.

Pour justifier cela auprès des élus de la commission, il aurait fallu, comme nous le demandons encore aujourd'hui, prendre le temps de nous expliquer en détail les éléments de calculs comparatifs entre les deux candidats. Or cela nécessite de nous transmettre les éléments utiles de l'offre de IDEX ce qui n'a pas été fait.

C'est là que le trouble apparaît. Pourquoi ne pas l'avoir fait en commission qui se réunissait à huis clos ? Et pourquoi nous le refuser encore aujourd'hui, alors qu'une vraie séance de travail aurait pu être organisée toujours à huis clos. Sans cela, Monsieur le Président nous ne pouvez pas lever le doute sur la réalité de la notation sur le critère prix alors que vous choisissez l'offre financière la plus élevée.

Je ne m'attarderai pas plus sur la partie investissement. Mais là encore, une question claire a été posée en commission qui n'a pas eu de réponse.

L'offre de CORIANCE propose un développement ambitieux : 171 sous-stations, 14 500 équivalents logements, 38 km de réseau, environ 140 GWh par année de ventes de chaleur, pour un réseau arrivant à maturité en 2030.

C'est apparemment plus que IDEX, pour moins cher. Je dis apparemment car on n'a pas pu avoir les chiffres comparatifs.

Mais comment est-ce techniquement possible ? Aucune réponse sur ce point technique.

Pour seule réponse, on a eu droit à une appréciation générale selon laquelle, un plus gros investissement est un plus gros risque. Selon vous, IDEX aurait une proposition plus capitalistique et donc il prendrait un risque sur sa capacité à investir. Cela est une appréciation et pas une réponse étayée basée sur une analyse précise, ce qui est indispensable pour une DSP de cette ampleur.

Si l'analyse le démontre on veut bien vous croire, mais votre obligation est de nous informer et de nous mettre à disposition tous les éléments, ce qui n'a pas été le cas.

Enfin c'est un rapport qui est présenté dans un contexte de polémique suite à un mail anonyme transmis à certains élus et à des journalistes. Pour ma part, je n'ai pas reçu ce mail et toutes les informations que je peux avoir sur cette nouvelle affaire sont celles parues dans la presse.

Deux éléments politiques ont été relevés : les liens entre le cabinet d'étude retenu par la Métropole de Lyon et le candidat retenu par l'analyse finale, ainsi que l'influence d'un lobbyiste avec lequel vous pourriez avoir des liens partisans. Cela aurait mérité tout le moins, quelques explications même à huis clos en amont de ce conseil.

Pour les membres de notre groupe, comme vous avez pu le constater, nous ne donnons pas du crédit à des envois anonymes. D'une part, car si quelqu'un a des informations sur des malversations, il devrait le faire dans le cadre d'une procédure juridique.

De plus, sur les éléments énoncés dans ce mail, nous nous attendions à avoir les éléments d'information de la Métropole démontrant leur inexactitude. Encore une fois je ne peux que m'étonner de cette absence totale d'information de votre part, Monsieur le Président, face à ces accusations. En qualité de membre de la CPDSP, je n'ai même pas été destinataire de votre communiqué de presse laconique.

Sur le plan technique, vous auriez pu réunir une commission spéciale sur le sujet pour informer les élus, comme je l'ai évoqué plus tôt.

Sur le plan politique vous auriez pu réunir une conférence des présidents.

En refusant toujours l'échange et le débat, comme je l'ai dit précédemment, vous en arrivez à créer de la suspicion là où la polémique pourrait même ne pas avoir lieu. En l'absence d'éléments de réponse, ce sera alors à la justice de décider la suite à donner le cas échéant, tant à l'encontre de la Métropole qu'à l'encontre de l'auteur de ce message anonyme.

Monsieur le Président, ce rapport présente encore des points qui méritent non pas seulement des réactions politiques mais des explications techniques, particulièrement sur la notion de

prix. Et cela ne peut se faire que dans un cadre de travail, posé et ouvert et donc par la suspension du vote du projet de délibération de ce jour. À défaut, vous créez le doute sur les raisons de votre choix auprès de tous les consommateurs et chacun devra alors se déterminer en responsabilité.

